



CHS-CT SPÉCIAL COVID-19 DU 27 AVRIL 2020 RIEN DE NEUF SOUS LE SOLEIL

Le deuxième CHS-CT de l'année 2020 a eu lieu ce matin à partir de 9h30. Comme toutes les réunions depuis un mois et demi, celle-ci s'est tenue sous forme d'audioconférence.

Ce format ne facilite guère les échanges efficaces et dynamiques, mais dans la période et pour un bon moment encore, nous serons contraints de recourir à cette formule.

La date choisie par la direction était malheureusement quelque peu prématurée étant donné que toutes les questions relatives au déconfinement ne peuvent obtenir de réponses complètes dans l'immédiat.

Nous ne sommes pas dupes du fait que cette réunion a été organisée afin de cocher une case « dialogue social » pour la DDFIP du 06 (puisque celui-ci doit continuer même dans la situation inédite que nous traversons) et que la Direction Générale suit tout cela de très près. Mais il aurait peut-être été plus judicieux de patienter encore quelques jours.

En effet, **tant que le gouvernement n'a pas annoncé son plan de sortie du confinement** (cela devrait être fait aujourd'hui, le 28 avril), **beaucoup d'éléments demeurent encore en suspens.**

À la suite de la divulgation de ce plan, l'administration devra encore le décliner à la DGFIP. Espérons qu'une large réflexion ait déjà été entamée afin de gagner du temps le moment venu.

Las, cette réunion qui a duré près de 2h30 ne nous a guère appris grand-chose de nouveau par rapport à ce que nous savions déjà, ce qui explique que son résumé en soit très succinct.

Vous trouverez ci-après le compte rendu de ce CHS-CT rédigé par la représentante Solidaires Finances Publiques 06 dans cette instance.



COMPTE RENDU DU CHS-CT « SPÉCIAL COVID-19 » DU 27 AVRIL 2020

Le président a convoqué aujourd'hui un deuxième CHS-CT (via une conférence téléphonique, confinement oblige) consacré à l'épidémie de coronavirus et ses conséquences à la DDFIP et aux Douanes dans les Alpes-Maritimes.

Les assistantes sociales étaient présentes, en plus des médecins de prévention, des assistants de prévention, de la MACT et de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

Mrs CERES (DDFIP) et COMBES (Douanes) ont commencé par faire un compte rendu de la situation dans leurs directions respectives.

Pour la DDFIP06, nous vous passons le détail de tous les points déjà abordés lors des onze audioconférences qui se sont tenues depuis un mois et demi entre les organisations syndicales et la direction (Plan de Continuité d'Activité, taux d'agents en présentiel ou en télétravail, malades, masques, plexiglas, travaux immobiliers etc.).

Vous en retrouverez facilement les comptes rendus sur notre site local en cliquant sur les pastilles oranges « COVID-19 ».

- **Les médecins de prévention ont relevé l'augmentation des risques psycho-sociaux liés au confinement.**
Pour la DDFIP 06, le Dr FOURNIER-VALLEE a indiqué qu'il sera **indispensable, lors de la reprise de l'activité, de s'intéresser au nombre d'agents au mètre carré** afin de limiter au maximum les possibilités de propagation éventuelle du virus. **Elle compte effectuer des visites sur les sites** afin de constater le nombre d'agents présents dans les bureaux.
- **Les assistantes sociales ont relevé une amplification des problèmes déjà rencontrés par les agents fragilisés.** À ce propos, il est à noter que **le psychologue** qui travaille avec les services sociaux **effectue des consultations téléphoniques**. Si vous avez besoin de le solliciter, il vous faut passer par ces services.
- **Déconfinement** : comme indiqué en introduction du présent compte rendu, **aucune information n'a été apportée en ce qui concerne ses modalités. Les directions attendent en effet le plan gouvernemental et ses déclinaisons par ministère** avant toute prise de position.
Tout au plus, peut-on dire que la **prise systématique de température à l'entrée des locaux ne semble pas d'actualité, pas plus que le port généralisé du masque** (car soyons réalistes, encore faudrait-il pouvoir en procurer à tout le monde ...).

De ce fait, peu de questions que nous avons à poser pouvaient trouver une réponse :

- **Est-il prévu une désinfection des postes de travail ?**
Dans le cas où un collègue a été infecté par le COVID-19, son espace de travail doit être désinfecté et laissé vacant pendant une période de 14 jours. En revanche, aucune désinfection totale du service n'est programmée.
- **Y a-t-il des risques de contamination lors de la remise en service de la climatisation ?**
Il n'y a pour l'instant aucune donnée permettant de savoir si le virus est véhiculé par la climatisation. Les médecins de prévention insistent néanmoins sur la maintenance des filtres (maintenance ne veut pas nécessairement dire changement, il peut s'agir de nettoyage).
- **Comment sont informés les agents lorsqu'un cas de COVID-19 est avéré ou suspecté dans le service ?**
Il n'y a pas de système d'information particulier. Le collègue doit prévenir son chef de service ainsi que le médecin de prévention, qui donneront les instructions nécessaires.